# QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE CAS DE PESTE DU BATEAU A VAPEUR FRANÇAIS, LE...



# QUELQUES RÉFLEXIONS

## SUR LE CAS DE PESTE

## DU BATEAU A VAPEUR FRANÇAIS, LE LOUQSOR.

Nous relevons de la circulaire de l'Intendance de Santé de Marseille (*Gazette du Midi* n° 4006), que le bateau à vapeur le *Louqsor*, à son arrivée dans le port de cette ville, a débarqué au Lazaret le nommé Boidron, matelot faisant partie de son équipage, affecté d'une maladie qui a été déclarée être la peste orientale.

Ce sujet intéresse non-seulement le service quarantenaire de l'Égypte, mais encore la science médicale, puisqu'il appartient à l'histoire importante de la transmission de cette maladie.

C'est afin de mieux l'éclaircir que nous présentons les réflexions suivantes que nous soumettons au jugement des esprits sains, désintéressés et exempts de toute prévention.

En suivant le *Louqsor* dans son trajet, nous voyons qu'il a débarqué à Malte, le 7 du mois de décembre, un de ses matelots affecté de fièvre typhoïde, et qu'à son arrivée à Alexandrie, le 12 du même mois, il a débarqué un second matelot atteint de la même maladie.

Le 19, pendant sa traversée de Beyrout à Alexandrie, Boidron étant tombé malade, le médecin du paquebot déclara d'abord qu'il était atteint d'une fièvre typhoïde. Le 24 du mois, c'est-à-dire le sixième jour de l'invasion, Boidron a présenté un ganglion au pli de l'aîne gauche.

De ces faits, que la circulaire de l'Intendance de Marseille donne comme certains, et que nous croyons tels, il résulte que le paquebot français, depuis le 7 décembre époque où il se trouvait encore à Malte, jusqu'au 19, a eu à bord trois malades, dont les deux

premiers ont été atteints de la fièvre typhoïde; que la maladie du troisième, jusqu'au sixième jour de son invasion, a été considérée comme fièvre typhoïde; que ce n'est qu'après l'apparition d'un ganglion, que le médecin, ou le commandant, a dû être porté à soupçonner qu'il s'agissait plutôt d'un cas de peste que d'une fièvre typhoïde; qu'enfin ce soupçon a été confirmé plus tard par les médecins du lazaret de Marseille.

Quant à nous, qu'il nous soit permis de déclarer franchement qu'il nous est impossible de partager l'opinion de ces Messieurs. En effet, si elle est basée uniquement sur l'existence de l'engorgement d'un ganglion, cette considération ne saurait à elle seule la faire prévaloir, attendu que les typhus d'une certaine espèce ne laissent pas de présenter des engorgements ganglionnaires, avec la différence que leur apparition a lieu à une époque plus avancée de la maladie.

Sans relater ici des faits qui sont les résultats de notre propre expérience; sans parler des phénomènes que nous ont présenté les fièvres typhoïdes dans les contrées qui, depuis des siècles, n'ont plus été envahies par la peste; nous aimons mieux citer à l'appui de ce que nous avançons, le témoignage de plusieurs auteurs d'un mérite reconnu et dignes de toute confiance.

Mais pour mieux établir les bases de notre argument, qu'il nous soit permis de placer à la tête de nos citations l'extrait d'un ouvrage classique qui jouit à juste titre d'une réputation européenne. (*Dict. des Dict. de Méd.* Paris 1842) *Hildenbrand* reconnaît qu'il existe la plus grande analogie entre le typhus contagieux et la fièvre typhoïde. *G. P. Frank* a la même opinion.

...M. *Gaultier de Claubry*, dans un Mémoire couronné par l'Académie de médecine, en 1838, établit un parallèle entre le typhus et la fièvre typhoïde; il en fait ressortir les ressemblances, et conclut que «le typhus et la fièvre typhoïde n'ont pas seulement «de l'analogie mais la plus parfaite ressemblance.» Non-seulement M. *Gaultier de Claubry* a démontré que les symptômes étaient les mêmes dans les deux maladies, mais encore il a prouvé, d'après les recherches de beaucoup d'auteurs, que ces affections ont les

mêmes caractères anatomiques, et sur ce point il conclut encore à leur identité.... La conclusion d'identité à laquelle M. *Gaultier de Claubry* a été amené est à peu près celle qu'a adopté M. *Montault*, auteur d'un Mémoire également couronné. Aujourd'hui la question paraît suffisamment jugée, et on peut établir, comme une chose incontestée, que le typhus d'Europe et la fièvre typhoïde ne sont qu'une seule maladie (Art. *Typhus*, pag. 677-678.)

*G. P. Frank*, De curandis morb. homin., t. I, p. 31, feb. nerv. versat.... « aut vibices, lividæque cutis maculæ, aut inguina, « axillas bubones, ad aurem parotidis...... »

*Pinel* dit, en parlant de ses fièvres ataxiques, ..... « quand celle-ci a lieu (la guérison), on observe souvent l'inflammation des « parotides, des abcès dans le tissu cellulaire des membres ou vers « les régions où se trouvent des ganglions lymphatiques. » *Bousseau*, Pyrétologie, p. 349.

*G. V. Hildenbrand*, « I passaggi comuni del tifo in altre ma- « lattie sono presso a poco i seguenti, 1° ...... 2° per metastasi « nelle parti esterne più o meno importanti. Quindi insorgono dei « tumori metastatici in diverse glandole, singolarmente alle paro- « tidi, alle sotto ascellari...... principalmente alle estremità « superiori delle coscie ed agli omeri. » (Cap. VII, p. 225, 226).

*Borsieri*, ....... « Ne sono rari gli orecchioni o gli ascessi « davanti e dappoi gli accenrati organi come pure i sopravenienti « a luoghi diversi. » Istituzione di medicin. pratic., ediz. di Milano, Bettoni 1825, della febbre nervosa detta anche maligna, Typhus de Sauvage, t. II, § 276.

*G. P. Frank*, ...... Pathologie interne ....... « Quelque- « fois le gonflement des glandes (t. I, fièvres nerveuses provenant des fiév. gastr., fiév. putr. pag. 332).

Ces faits indubitables peuvent d'autant mieux être appliqués au cas de Boidron, qu'avant qu'il fût malade, divers hommes de l'équipage avaient eu déjà la fièvre typhoïde, et que le bubon de la peste orientale se déclare toujours, au plus tard, le troisième jour de l'invasion. Nous nous estimons heureux de pouvoir signaler ici cette dernière circonstance qui est infaillible et constante. Toutes

les publications sur la peste, qui sont à notre connaissance, ne laissent pas d'en faire mention dans leurs observations particulières; mais, soit que les auteurs n'aient pas su la faire ressortir, soit qu'ils ne lui aient pas accordé toute l'attention qu'elle mérite, il n'en est pas question dans les observations générales. Nous citerons à l'appui de cette assertion les témoignages suivants : *Bulard*, sur la peste, observ. particulièr.; *Gaetany Bey*, Sulla peste, observ. part.; *Clot Bey*, sur la peste, Observations rapportées par MM. *Seisson*, *Duvigneau*, *Perron*, *Pruner*, *Rigaud*, *Aubert et Loria*; *Desgenette*, De l'Armée d'Orient, p. 21, 46, etc. *Chicoyneau*, Traité de la peste, observ. p. 441, 444, 475, etc.

Pour jeter plus de jour sur la question qui nous occupe, nous présenterons maintenant une autre série des faits relatifs au pays où l'on prétend que Boidron a pris les germes de la peste orientale, germes tellement pernicieux que le rédacteur de la *Gazette du Midi*, qui n'est pas suffisamment rassuré par les mesures énergiques que l'Intendance de Marseille a cru devoir prendre pour les étouffer, déplore comme imminent le péril auquel se trouvent exposés les 34,000,000 d'habitants de la France.

...out en regrettant d'avoir à contredire la *Gazette du Midi*, ...s nous félicitons de pouvoir dissiper les craintes qu'ont dû ...evoir ses abonnés en lisant le N° 4005, et nous sommes heu... de pouvoir leur donner l'assurance que l'Égypte, comme en ...foi les régistres de son Intendance Sanitaire, n'a eu depuis ...uit mois aucun cas de peste.

...it encore dans la même gazette, N° 4005, le passage sui... « L'Égypte même où les germes (de la peste) en ont été pris, ...te si peu d'accidents qu'il a été possible de les cacher aux ...ls Européens. »

...ésulte de cette assertion toute gratuite que le rédacteur de ...icle est dans une ignorance complète et de l'existence du ... quarantenaire et hygiénique en Égypte, et de la nature ... organisation. Il est vrai qu'il n'est point tenu de connaître ...itutions de notre pays, mais alors que ne s'abstient-il de ...le ce qu'il ignore?

L'organisation du service quarantenaire-hygiénique en Égypte est telle que rien ne saurait échapper aux investigations de l'Intendance de Santé, et que MM. les Consuls Généraux résidant à Alexandrie sont continuellement et exactement informés de l'état de la Santé publique par leurs Délégués qui assistent à toutes ses séances.

Au reste, pour donner une juste idée de la nature du service quarantenaire-hygiénique, et de l'exactitude qui se fait remarquer dans toutes les branches de ce service, nous croyons à propos de donner à nos lecteurs un aperçu de son organisation.

Posons d'abord en principe que la peste est contagieuse, et que son mode de propagation a lieu 1° par le contact immédiat; 2° par l'influence morbifique de sa sphère d'action; 3° par le contact médiat (*Bulard*, de la peste, ch. II, p. 49), *Gaetany-Bey*, la peste d'Egitto, p. 193. De ce principe il decoulerait évidemment que Boidron a dû, pour contracter la peste, subir l'influence de l'un de ces trois modes de transmission de la maladie.

Or, la transmission n'a pu avoir lieu par le contact immédiat, attendu que l'Égypte n'a offert depuis dix-huit mois aucun cas de peste. Le même motif ne nous permet pas de supposer qu'elle ait pu avoir lieu par le second mode.

Examinons donc si, dans le cas qui nous occupe, la peste (puisque la peste il y a) a pu se transmettre par le troisième mode, c'est-à-dire, par le contact médiat.

Dans cette hypothèse il faudrait admettre que Boidron entre le 12 décembre, jour de son arrivée à Alexandrie, et le 14, jour de son départ, fût descendu à terre pour aller se procurer de vieilles hardes compromises et soustraites à la surveillance de l'Intendance Sanitaire. Nous pensons que cette supposition serait au moins bien hasardée, puisque, dans toute l'Égypte, dès qu'un cas de peste est déclaré, la maison du malade est immédiatement isolée. Lorsque celui-ci appartient à une famille aisée, il est autorisé à rester dans son domicile; dans le cas contraire, il est transporté avec toutes les précautions requises, à l'hôpital exclusivement destiné à recevoir les pestiférés. On procède ensuite à la désinfection de la

maison, des effets et de tout ce qui peut offrir le moindre doute de compromission.

Les vieilles hardes sont livrées aux flammes en présence des préposés de l'Intendance.

Dans cet état de choses, comment raisonnablement supposer l'existence d'effets compromis qui aient pu rester isolés des cent mille habitans dont se compose aujourd'hui la population de la ville? Comment admettre que pas un de ses habitans ne se soit trouvé dans les conditions nécessaires pour contracter la contagion, et que le matelot Boidron soit venu de Marseille tout prédisposé à en ressentir l'influence?

Argumenter de la sorte, ce serait prétendre avoir gain de cause à tout prix. Car, en admettant même que la peste puisse se transmettre par le contact médiat, il est facile de concevoir que la possibilité de ce mode de transmission se trouverait, pour ainsi dire, annihilée par le peu de probabilité qu'il y a à ce que toutes les circonstances déterminantes viennent concourir simultanément au même résultat.

Nous dira-t-on que les habitans de l'Égypte ont déja acquis, par un long séjour, l'habitude de braver l'influence de la contagion? Il en pourrait être ainsi. Mais l'équipage et les passagers du bateau, qui restèrent en contact avec Boidron pendant neuf jours au moins sans prendre aucune précaution; qui n'étaient point familiarisés avec la contagion, et qui n'étaient nullement acclimatés à cette nouvelle atmosphère chargée de miasmes délétères provenant de la transpiration du pestiféré, comment ont-ils pu se soustraire à son influence?

N'est-il pas possible que quelqu'un d'entr'eux se soit trouvé prédisposé à la ressentir?

La possibilité de la transmission de la peste par le contact médiat que nous avons admise plus haut par pure complaisance, se trouve entièrement détruite par les faits que nous venons d'exposer.

Prétendre que la peste sporadique n'est pas contagieuse ce serait nous mettre en contradiction avec nous-mêmes.

La peste dite sporadique, comme toutes les autres maladies, suppose l'influence d'une cause ou de plusieurs causes morbifiques.

D'après l'opinion de quelques-uns, cette variété est produite par l'influence des émanations miasmatiques du sol de l'Égypte.

Boidron s'est-il exposé d'une manière quelconque à cette action délétère? A-t-il passé quelques nuits à terre? Nous ne le pensons pas. A-t-il pu ressentir les effets de cette influence à bord de son bâtiment qui était à l'ancre au milieu du port, à une demi-lieue de la terre? Serait-ce l'air lui-même qui lui aurait communiqué la peste au moment où il parcourait les rues vastes et ventilées de la ville, ou bien était-il le seul qui eût les prédispositions individuelles? De pareilles suppositions seraient, selon nous, ridicules et absurdes.

Nous n'avons exposé jusqu'ici que des faits négatifs; mais voici une série de faits positifs qui viennent également à l'appui de notre opinion. D'abord, il est constaté que la maladie de Boidron a été précédée de deux cas de fièvre typhoïde; qu'ensuite, Boidron a présenté jusqu'au sixième jour de sa maladie tous les caractères de cette même affection; qu'enfin, ce n'est qu'à cette époque qu'a eu lieu l'engorgement glandulaire. Il est en outre bien constaté que dans la peste orientale ce phénomène se manifeste toujours, au plus tard, le troisième jour de l'invasion; qu'il existe des fièvres typhoïdes ou typhus dont l'engorgement ganglionaire peut être un des symptômes, avec la différence toutefois, que dans celles-ci son apparition a lieu à une époque plus avancée de la maladie.

En présence de ces imposantes considérations, contre lesquelles tout sophisme et toute indécision viennent se briser, comment pourrait-on se méprendre sur la nature de la maladie de Boidron, et sur les causes qui l'ont déterminée?

Il serait beaucoup plus naturel de les rechercher à bord du bâtiment que dans des suppositions gratuites.

On nous objectera peut-être que le cas en question ne saurait être assimilé à la fièvre dont nous avons fait mention, puisque les symptômes qui l'ont accompagné ne correspondent pas exactement à la description qu'en ont faite les auteurs. Nous répon-

71



drons d'abord à cette objection, que les anomalies, dans ce genre de fièvres, établissent la règle générale.

Pourra-t-on, après tout, nous accuser d'avoir donné ce que nous ne possédons pas?

D'après ces réflexions nous n'hésitons pas à conclure, que la maladie dont Boidron a été atteint était une fièvre typhoïde ou un typhus.

Dieu nous préserve de prétendre que le développement de cette maladie parmi l'équipage du *Louqsor* soit la conséquence du manque de surveillance. Nous sommes certains, au contraire, que les réglements hygiéniques sont parfaitement exécutés à bord des bâtiments de l'État. D'ailleurs un auteur respectable, et dont on peut à bon droit invoquer le témoignage en pareille matière, a dit que « lorsqu'il (le typhus) se manifeste d'une manière sporadique, il est très-difficile d'en apprécier la cause (C. Forget, *Médecine Navale* T. II, p. 175.)

Du reste, le but que nous nous sommes proposé dès le principe, consistait uniquement à rendre service à la science en mettant en évidence certaines vérités. Nous repoussons loin de nous toute idée de censurer les actes d'une administration investie de la sainte mission de veiller à la santé publique. Peu jaloux de provoquer une polémique de la part des personnes que nos arguments n'auraient pas suffisamment convaincues, nous protestons hautement contre toute interprétation malveillante, et après avoir accompli la tâche que nous nous étions imposée, nous déclarons formellement que nous ne reproduirons plus sous quelque forme que ce soit, la question que nous venons de traiter.

*P. S.* Une lettre du médecin du bateau à vapeur le *Louqsor*, publiée par la *Gazette du Midi*, nous parvient au moment où nos réflexions sont encore sous presse, et nous nous empressons de la rapporter comme une pièce authentique.

Ce médecin considère le cas en question comme douteux, c'est-à-dire, qu'il n'a pas une opinion arrêtée sur la nature de la maladie

de Boidron; cependant il ne peut s'empêcher de manifester son étonnement de la voir si résolument qualifier de peste. Les doutes de ce médecin doivent avoir ici une grande valeur, puisqu'il est le seul homme de l'art, qui ait pu suivre la marche de la maladie depuis le commencement.

Toutefois, nous ferons observer à nos lecteurs que si le médecin eût pris en considération toutes les circonstances qui ont précédé la maladie de Boidron, et qu'il se fût souvenu que l'engorgement glandulaire n'est pas le symptôme exclusif de la peste orientale, ses doutes, sur la nature de l'affection de ce matelot, eussent été entièrement dissipés.

*Copie de la lettre adressée par* M. Renault, *chirurgien du* Louqsor, *à la* Gazette du Midi.

« A bord du *Louqsor*, le 14 janvier 1846.

« M. le rédacteur,

« Au milieu de la préoccupation publique, les faits relatifs au malade du *Louqsor*, déposé en ce moment au Lazaret, pourraient venir à se dénaturer; je crois donc qu'il est de mon devoir de les établir selon les règles de la plus scrupuleuse exactitude :

« Le nommé Boidron a été atteint d'une affection qui m'a présenté les caractères d'une fièvre typhoïde peu intense, et pendant le cours de laquelle un ganglion s'est gonflé au pli de l'aîne gauche; en outre, tout m'indiquait que ce gonflement n'était pas de nature vénérienne. Le diagnostic de cette affection m'a laissé des doutes; j'ai agi, parlé et écrit en conséquence de ces doutes; mais je les conserve encore.

« Le 31 décembre, jour de notre arrivée en rade de Marseille, Boidron était presque guéri de son affection générale. Le 4 janvier, jour de son transport au Lazaret, il était en convalescence et prenait un bouillon et un potage. Le 7 janvier, jour où je l'ai vu pour la dernière fois au Lazaret, il était levé, habillé, et sa nourriture était presque celle d'un homme bien portant; la tumeur de l'aîne, en voie de diminution, n'atteignait pas le volume de la moitié d'un œuf de pigeon.

« L'équipage du *Louqsor* est dans un état de santé excellent, et la maladie de Boidron restera un fait isolé, j'en suis convaincu.

« Permettez-moi aussi, M. le rédacteur, de vous exprimer l'étonnement que j'éprouve de voir la presse élever d'une manière aussi intempestive des débats qui jettent l'inquiétude la plus vive non-seulement dans les familles de l'équipage du *Louqsor*, mais encore dans la population toute entière.

« Veuillez, M. le rédacteur, insérer cette lettre dans votre prochain numéro et agréer l'assurance de ma considération distinguée.

« J. Renault, D. M.,
« Chirurgien du *Louqsor*. »

# APERÇU
## SUR LE SERVICE QUARANTENAIRE
## DE L'ÉGYPTE.

L'Institution sanitaire en Égypte date de l'année 1831. A cette époque, le Corps Consulaire résidant à Alexandrie, sur les sollicitations du Vice-Roi, prit la direction du service quarantenaire: Une commission choisie parmi ses membres fut chargée de le représenter. En 1836, cette commission fut remplacée par le *Comité Consulaire*, et celui-ci, à son tour, le fut par le *Magistrat de Santé*, au commencement de l'année 1840. Par les soins de ces différentes Directions, les meilleurs réglements quarantenaires suivis chez les nations les plus éclairées de l'Europe, furent introduits en Égypte, et y reçurent un développement et des améliorations considérables.

Des résultats très-satisfaisants et des avantages réels furent l'heureuse conséquence de la création de ce nouveau service.

Cependant le Vice-Roi, que ses idées de progrès signalent à l'époque comme un des plus hardis réformateurs, sentit que ces premiers succès n'étaient que le prélude de ceux que l'on pouvait se promettre; il voulut suivre jusqu'au bout les phases de cette nouvelle réforme. En décembre 1840, dans le but de gagner de plus en plus à l'administration quarantenaire de l'Égypte la confiance des gouvernements étrangers, le Vice-Roi créa une nouvelle *Intendance Sanitaire* sur des bases nouvelles et plus étendues, et afin de l'entourer de toutes les garanties que peuvent offrir un plus grand concours de lumières et une solidarité morale mieux entendue de ses actes, il appela au poste de Président de l'Intendance Sanitaire, en le décorant du titre de Bey, un de ses em-

ployés dans lequel, avec ce tact qui le distingue à un degré si éminent, il avait deviné l'homme qui par son intelligence et l'énergie de son caractère était le plus propre à occuper ces fonctions de haute confiance. En outre, la nouvelle Intendance dut se composer, non-seulement de MM. les Délégués des Consulats Généraux, mais encore des notabilités indigènes ou étrangères, scientifiques ou administratives, attachées au service du gouvernement. Des hommes de loi (ulémas), qui devaient donner leur opinion dans toutes les questions de nature à intéresser la religion du pays, furent également appelés à en faire partie.

D'après cette nouvelle organisation, le concours de la science se trouva acquis à la nouvelle Intendance Sanitaire; car elle comptait alors parmi ses membres trois médecins haut placés dans le service médical, auxquels on adjoignit un quatrième médecin non moins distingué, délégué du Consulat Général de Russie.

A partir de ce jour, le service quarantenaire sortant des bornes trop étroites qui lui étaient assignées, put atteindre, comme le démontre l'expérience de tous les jours, son plus grand développement, et sa mission commença à s'accomplir sur une plus vaste échelle, avec l'appui des autorités civiles et militaires dont le concours lui fut également assuré. Les voies de mer furent désormais fermées aux bâtiments porteurs de patente brute ou suspecte. Du côté de l'intérieur, les frontières furent soigneusement gardées aux points d'El-Arisch, de Suez et sur toute la lisière du désert, afin d'empêcher toute introduction clandestine d'individus ou de marchandises provenant de pays suspects.

A Alexandrie, au Caire, à Damiette, à Rosette, dans les six provinces de la Basse-Égypte, des médecins, des experts des deux sexes furent chargés de visiter les malades et les morts.

Aucun cadavre depuis lors ne peut être enterré sans l'exhibition d'un billet de visite médicale.

Au moindre doute sur le genre de la maladie, ou sur la cause de la mort d'un individu, quel qu'il soit, une commission médicale est convoquée afin de déterminer la nature du cas, et sur-le-champ des

mesures rigoureuses sont prises, jusqu'à ce que la direction centrale, à qui le rapport a été adressé, ait formulé une décision.

Toute méprise, toute fraude ont été rendues impossibles par ce système.

Sur quelque point que ce soit, un cas de nature à altérer les conditions de la santé publique ne peut passer inaperçu, ni être caché.

Un code pénal sanitaire prévoit toute infraction aux réglemens, et des peines très-sévères sont infligées aux transgresseurs.

Les bulletins concernant l'état de santé des provinces, même les plus éloignées, arrivent à l'Intendance aussi promptement que régulièrement par la poste du gouvernement, ou par des courriers extraordinaires détachés suivant la gravité des circonstances. Sur-le-champ, l'Intendance est informée de tout événement qui peut intéresser la Santé publique, et sans délai, elle le porte à la connaissance des Consulats Généraux par la voie de leurs délégués.

Cet Aperçu, quoique très-succint, mettra à même de juger avec connaissance de cause de l'état du service quarantenaire en Égypte, d'apprécier le degré de perfectionnement auquel il a été porté, et de voir comment, par son organisation actuelle, il enveloppe, pour ainsi dire, dans un réseau, toute l'étendue du pays où la peste se montrait d'ordinaire.

Ce que nous avons dit cependant jusqu'ici de ce service, ne concerne que la partie quarantenaire extérieure et intérieure; c'est au point de vue hygiénique qu'il convient de le considérer pour mesurer toute l'importance, toute l'utilité dont l'esprit aussi vaste que fécond du législateur de l'Égypte, a su le rendre susceptible. Mettre les peuples que Dieu a confiés à ses soins, à l'abri des maux contagieux qui pourraient leur arriver de l'extérieur, parut bien peu de chose aux yeux du Vice-Roi; il trouva dans l'adoption de nouvelles mesures d'autres éléments de succès, et par ses ordres, l'Intendance Sanitaire fut chargée de veiller à l'amélioration des conditions hygiéniques de son royaume.

L'Intendance accepta avec un vif empressement cette mission de haute confiance par laquelle elle se voyait appelée à la

coopération de cette œuvre, et immédiatement elle commença l'étude des moyens les plus efficaces et les plus prompts de nature à en hâter l'accomplissement. Aussi, parut bientôt un code hygiénique où l'on régla tout ce qui pouvait contribuer à améliorer les conditions locales du pays, et à conserver la salubrité de l'air. Ce code, depuis le 18 août 1844 époque de sa publication, reçoit sa pleine exécution dans toute l'Égypte. Les eaux croupissantes et les mares qni couvraient la surface du pays ont disparu; les cimetières qui se trouvaient auparavant situés dans l'enceinte des villes et des villages, ont été éloignés des habitations à des distances et dans des emplacements plus convenables, ainsi que les bassins où l'on fait rouir le lin et le chanvre. Les marchés de poisson salé (fisikh), de poisson frais, des viandes, de toute substance qui peut infecter l'air par de mauvaises exhalaisons ont été également transportés sous le vent des villages, à des distances suffisantes. Dans les villes, une inspection journalière à été établie sur les comestibles, denrées, viandes, et sur tous les aliments en général, pour en empêcher la vente toutes les fois qu'ils sont reconnus être de mauvaise qualité.

Les nombreux monticules de décombres et d'immondices qui obstruaient les villes et les villages, et y gênaient considérablement la circulation de l'air, ont été en grande partie rasés, et on s'occupe continuellement à nivelèr les terrains accidentés.

Mais il est un bienfait plus grand encore dont l'Intendance Sanitaire a doté l'Égypte, et, en faveur duquel elle a droit à la reconnaissance du pays; nous voulons parler de la propagation de la vaccine. Le nombreux personnel attaché à ce service est chargé avant tout de cette bienfaisante opération, et chaque année, des milliers d'invidus qui seront un jour utiles à leur pays sont, par cette sage précaution, préservés de ce fléau. Les états trimestriels des nombreuses vaccinations opérées dans chaque province, peuvent attester de l'activité qui règne dans cette branche du service hygiénique.

A toutes ces sages mesures de prévoyance, il faut ajouter les secours que, dans chaque ville et dans toutes les provinces, les

médecins sont obligés de porter à la population indigente ; secours qui, par la munificence du Vice-Roi, sont délivrés *gratis*, ainsi que les médicaments.

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails ; nous les croyons superflus pour porter dans l'esprit des hommes impartiaux, en Orient, comme en Europe, cette conviction que rien n'a été négligé de la part du chef du Gouvernement Égyptien, pour élever cette institution au plus haut point de perfection auquel il est humainement possible d'atteindre ; aux incrédules, nous répondrons par un fait incontestable, de toute authenticité, à savoir, *la diminution progressive de la peste et sa disparition totale de l'Égypte depuis dix-huit mois ! !* En outre, la modification sensible qu'ont subi les maladies épidémiques dans leur chiffre de mortalité, sont de nouveaux titres que nous croyons avoir le droit de ne point passer sous silence, et qui viennent confirmer la sagesse des vues qui ont présidé, dans toutes ses parties, à la création du service quarantenaire et hygiénique de l'Égypte.

B. . . . .

Lu et approuvé par les Membres de l'Intendance Sanitaire d'Alexandrie, réunis en séance le 3 février 1846.

La publication de l'Article ci-dessus a été autorisée par S. Exc. Artin Bey, Ministre des Affaires Étrangères et du Commerce.